

République Algérienne Démocratique et Populaire

MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES INFRASTRUCTURES DE BASE
DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS
WILAYA DE BISKRA

Numéro d'identification fiscale : 408015000007086

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

- Conformément à l'article 65 du décret présidentiel N°15/247 du 16/09/2015, portant réglementations des marchés publics et des délégations de services publics, la direction des travaux Publics de la wilaya de Biskra informe les soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offres nationales ouvertes avec exigence de capacités minimale N°15/2026 (2^{ème} Avis), relatif au projet :
- **LOT 02 : REPARATION DES DEGATS DES CRUES SUR CW36 DU PK 05 AU PK 07+500 ET SUR CW36A DU PK05 AU PK06 ET DU PK23+800 AU PK 24+300 (COMMUNE DE SIDI OKBA ET OUMACHE).**

Dans le cadre de l'opération : **REPARATION DES DEGATS DES CRUES SUR CW (W .BISKRA).**

Première parution sur le quotidien (Akhbar Elsabah) et (Eco Times) le 09/06/2026, qu'à l'issue de l'évaluation des offres en date du 28/06/2026 ,le marché qui suit est attribué provisoirement aux les entreprises comme suit :

Projet	L'entreprise	Montant Corrigé en TTC (DA)	Note Tech (pt)	Délai de réalisation (mois)	Critère de choix
LOT 02 : REPARATION DES DEGATS DES CRUES SUR CW36 DU PK 05 AU PK 07+500 ET SUR CW36A DU PK05 AU PK06 ET DU PK23+800 AU PK 24+300 (COMMUNE DE SIDI OKBA ET OUMACHE).	EGTPH RAHAL TAWFIQ (NIF: 1985402000165/37)	39 875 412,50	74,5	04 Mois	Offre moins disante et la plus avantageuse économiquement

Conformément à l'article 82 du décret présidentiel cité ci-dessus, tout soumissionnaire qui conteste ce choix peut introduire un recours auprès de la commission de wilaya des marchés dans un délai de dix (10) jours à compter de la 1ère parution de cet avis dans les quotidiens nationaux ou BOMOP.

Tout soumissionnaire souhaite prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de sa candidature, ses offres technique et financière est tenu de se rapprocher des services de la direction des travaux publics de la wilaya de BISKRA au plus tard (03) jours à compter du premier jour de la publication du présent avis d'attribution provisoire.